

VIVRE ENSEMBLE

Association loi 1901 ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées psychiques
3, Square Paul Dukas 76240 Le Mesnil Esnard Tel : 02 35 80 59 14

COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 2008

Les adhérents de l' Association VIVRE ENSEMBLE se sont réunis le 4 avril 2008 à 16 h., à la salle Bilhic, rue de Belbeuf , au Mesnil Esnard.

19 adhérents étaient présents et 33 adhérents étaient représentés , soit 52 présents ou représentés sur un total de 63 adhérents.

A noter la présence de Mme.Pequery représentant l' ADAPT et de M. Nevreski représentant la Mutualité Française de Seine Maritime

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte .

RAPPORT MORAL: M.Héron fait le rapport moral des activités effectuées depuis la dernière assemblée générale . De nombreuses réunions ont eu lieu au cours de cette année , en vue de mettre en place notre projet de Résidence Accueil.

- Réunions avec la Direction Des Affaires Sanitaires et Sociales . La DDASS met en place un Comité de Pilotage en vue de nous aider à la réalisation de notre Résidence Accueil, et également , lorsque notre projet verra le jour, de nous accompagner pour le suivi du fonctionnement de notre maison . Ce comité de pilotage comprendra des représentants de la DDASS, de la DDE, du Conseil Général, du Centre hospitalier du Rouvray, du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l' ADAPT, de l' association La Clef, de l' Office Habitat 76, et de l' association Vivre Ensemble. Un travail en réseau entre ces différents organismes améliorera la prise en charge de nos résidents .
- Réunions avec l' Office Habitat 76. Parmi les trois projets présentés lors du concours d'architectes, le projet ayant notre faveur a été choisi . La Résidence Accueil s'intégrera bien dans un ensemble de 45 maisons individuelles qui seront construites dans le lotissement du Domaine de la Valette au Mesnil Esnard . Notre résidence comprendra une surface totale habitable de 384 m2. Le coût total, terrain +construction est estimé à 710 000 €. La redevance à régler la première année à Habitat 76 est estimée à 27 914 € . Au mois de mai 2008 , le bureau rencontrera l'architecte responsable du projet en vue de préciser les détails de l'aménagement les mieux adaptés à notre projet.
- Réunions avec le Conseil Général de Seine Maritime. Nous avons demandé que le Conseil Général se porte caution garant pour les loyers impayés , dûs à des difficultés passagères de nos résidents (hospitalisations ...). Les dossiers devront être présentés de manière individuelle par nos résidents lorsqu'ils rentreront dans la résidence. Nous avons également déposé une demande de subvention de fonctionnement au Conseil général .
- Réunions avec le Centre Hospitalier du Rouvray Le cahier des charges des Résidences Accueil prévoit la signature d'une Convention avec un secteur psychiatrique . Nous avons rencontré M. Demas , Directeur Adjoint du Centre Hospitalier du Rouvray, responsable des conventions à cet effet . Une réunion a été organisée au Centre de jour du Mesnil Esnard en présence de Mme. Le Docteur Lefèvre, Présidente de la Commission d' Etablissement, et Responsable du secteur 2, de Mme le Docteur Langlois- Protais , psychiatre responsable du Centre de jour du Mesnil Esnard et de l'ensemble du personnel hospitalier travaillant au Centre de jour du Mesnil Esnard . Un projet de convention, revu avec M. Demas , sera adapté à la prise en charge des résidents .

1ère résolution : le rapport moral est approuvé à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER M. Jacques Desplanques fait le rapport financier de l' année 2007.

Le montant des recettes s'élève à : 5511,48 €. A noter le transfert d'une partie des fonds en provenance de l' association Espoir 76 qui a été dissoute : somme d'un montant de : 4641,48 €

Le montant des dépenses s'élève à : 28,72 €(essentiellement frais bancaires) .

Au 31 12 2007, le montant des sommes disponibles se montait à : 5989,58 €.

A ce jour, 4 avril 2008, le montant des sommes disponibles se monte à : 7544,58 €

2

Une partie importante de cette somme a été placée en parts au Crédit Coopératif et rapporte quelques intérêts .

2ème résolution Le rapport financier est adopté à l'unanimité .

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le montant total des subventions d'investissement qui nous serait accordé par l' Etat, le Département et l' Agglomération de Rouen s'élèverait à 214 685 € . Il nous faut donc emprunter la somme de 495 315 € qui sera remboursée par les redevances réglées tous les ans à habitat 76. Les locations et charges payées par les résidents permettront de financer ces remboursements .Les loyers payés par les résidents seraient donc élevés par rapport à leurs faibles ressources . Il ne resterait à nos résidents qu'environ 200 € par mois pour faire face à leurs dépenses d'habillement, transports, mutuelle, loisirs ...à condition qu'ils puissent bénéficier de la majoration pour vie autonome .

C'est pourquoi nous demandons des subventions d'investissement en vue de réduire la somme à emprunter .

Une demande a été faite auprès de l' UNAFAM en vue de bénéficier d'une partie de la vente du Domaine de la Haule, fruit d'une donation effectuée au profit de réalisations de structures pour personnes handicapées psychiques. Cette demande est actuellement étudiée par M.Canneva, Président de l' UNAFAM .

Nous avons déposé auprès du Conseil Général de seine Maritime une demande de subvention de fonctionnement, celle-ci ayant pour objet de couvrir:

- 1) le remboursement de la part de l'emprunt représentant l'investissement de la partie collective de la résidence,
- 2) les charges relatives à ces parties collectives (électricité, eau , chauffage, petites fournitures et entretien...).

La somme qui a été demandée est de 14 000 € par an .Nous sommes en attente de la réponse du Conseil Général .

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Fondation de France . Notre projet a été retenu et un jury doit choisir parmi les projets présentés.

Nous sommes entrés en contact avec la Mutualité Française de Seine Maritime et en particulier avec son Directeur, M. Michel Paviet, qui est intéressé par notre projet et désire s'y impliquer. Nous envisageons d'associer la Mutualité Française à la gestion de notre résidence .

Lors du Conseil d' administration du 29 mars 2008, il a été souhaité de travailler en collaboration avec une association professionnelle en gestion de structures pour personnes handicapées. Nous avons pris contact avec M. Gallot, Directeur de l' ADAPT de Rouen qui gère un ESAT (ancien CAT) au Mesnil Esnard et avec Mme. Pequery, son adjointe, responsable du foyer d'hébergement rattaché à l' ESAT. L' ADAPT du Mesnil Esnard ayant créé récemment un SAVS , nous pensons qu'il sera opportun de signer une convention avec ce SAVS. D'autre part nous pouvons envisager que l' ADAPT prenne en charge la gestion du personnel qui travaillera dans notre résidence .

Une réunion est prévue prochainement pour déterminer quels seraient les rôles respectifs de L' ADAPT, de la Mutualité Française et de Vivre Ensemble dans la gestion et la vie de notre résidence , cela sera certainement un enrichissement pour tous , y compris bien sûr , pour nos résidents . Cela présentera également une garantie de pérennité pour notre résidence.

Madame Péquery présente alors les activités de l' ADAPT. L'ADAPT gère un nombre important de structures prenant en charge les personnes handicapées, ses projets d'établissement prennent en compte les problèmes spécifiques des handicapés psychiques, elle possède une bonne expérience dans le domaine de la gestion de foyers pour personnes handicapées.

Monsieur Nevreski présente l'action de la Mutualité Française dans le domaine de la mutualisation des pharmaciens et des opticiens, la MATMUT est l'un de leurs associés. La Mutualité française de Seine Maritime s'oriente actuellement vers le Service à la Personne, elle a

plusieurs projets d'EPAD (maisons de retraite pour personnes âgées) et les foyers pour personnes handicapées rentrent bien dans son champ d'action. 3

Compte tenu de ces différentes informations, le président demande à l'assemblée de se prononcer sur motion suivante :

« Les adhérents de Vivre Ensemble confient au Conseil d' Administration de l'Association la mission d'organiser la gestion de la Résidence Accueil prévue au Mesnil Esnard avec l' Association L' ADAPT du Mesnil Esnard et la Mutualité Française de Seine Maritime .

Les rôles respectifs , dans la gestion de la Résidence Accueil, entre les trois organismes : ADAPT, Mutualité Française, et Vivre Ensemble, seront établis par des accords pouvant se conclure par des conventions bilatérales établies entre l'ADAPT et Vivre Ensemble d'une part, et entre la Mutualité Française et Vivre Ensemble , d'autre part .

Les membres de l' Assemblée Générale donnent tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour confier toutes responsabilités de gestion de la Résidence Accueil du Mesnil Esnard à l' Association l' ADAPT du Mesnil Esnard et à la Mutualité Française ».

3ème résolution: La motion présentée ci-dessus est adoptée à l'unanimité .

Notons que ces nouvelles conventions viendront à coté de celles qui sont déjà prévues d'une part avec le Centre hospitalier du Rouvray, et d'autre part avec le SAVS de l' ADAPT.

DESIGNATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Suite à appel de candidatures d'administrateur de l' association, le président informe que Monsieur Louis DEROYE a présenté sa candidature d'administrateur.

4ème résolution: La candidature de M. Louis Deroye est approuvée à l'unanimité . Monsieur Louis Deroye est élu membre du conseil d' Administration pour une durée de trois ans .

M.Héron , rappelant le rôle important qui sera joué dans la gestion de notre Résidence Accueil par l' Association l' ADAPT du Mesnil Esnard et la Mutualité Française de Seine Maritime, propose que deux postes leur soient attribués au sein du Conseil d'Administration. L'ADAPT et la Mutualité Française , considérées comme personnes morales, pourront désigner, chacune, un représentant aux réunions du Conseil d'Administration de Vivre ensemble. Ces représentants auront voix délibérative .

5ème résolution: La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d' Administration de Vivre ensemble comprend donc maintenant 9 membres :

Mme J. Martel, M.F Banon, M.L. Deroye, M. J. Desplanques, M.R. Duriez, M.A. Héron, M.J.Lefort , un représentant de l' ADAPT , et un représentant de la Mutualité Française .

Plus aucune question n'étant soulevée, le président lève la séance à 18 h 20 .

